

AR PREFECTURE

006-210600680-20200627-21-DE  
Reçu le 30/06/2020



**EXTRAIT AU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :  
ANNULATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON (SIEF)**

Nombre de Conseillers

En exercice	<b>11</b>	N° 21
Présents	<b>10</b>	
Votants	<b>11</b>	

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Gourdon (Alpes-Maritimes), dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric MELE, Maire.

Date de convocation : Le 19 juin 2020

La réunion se tiendra publiquement avec un nombre de personnes limité à 5, compte tenu des règles de distanciation physique.

Présents : MM. BERRA Claude, CHAMPEAUX Jean-Bernard, VENNINK Frederik, Adjoints.

MM. BOISSIER Emmanuel, HORENT Julien, HUGONIN Laury, LAILLET Christiane, NEGRO Julien, REMUSAN Pascal.

Représentés : MM. : MILLO Pierre a donné procuration à Mme BERRA Claude.

Absents :

Monsieur HORENT Julien a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

-----

Monsieur le Maire rappelle,

Que par délibérations N° 2019.032 et 2019.033 du 1<sup>er</sup> avril 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA) a approuvé le transfert de la compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Que par délibération N° 433 et 435 du 5 mars 2020, la commune de Gourdon a acté le transfert obligatoire à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis de la compétence « eau et assainissement » ;

AR PREFECTURE

006-210600680-20200627-21-DE

Reçu le 30/06/2020

**DELIBERATION N°21 - ANNULATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON (SIEF) (suite)**

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil Municipal du 13 juin 2020, l'assemblée a désigné par erreur les délégués au Syndicat des Eaux du Foulon. Elle n'aurait pas dû procéder à cette désignation vue que la commune n'a plus la compétence.

Monsieur le Maire propose d'annuler la désignation de Messieurs Eric MELE et Pierre MILLO, désignés précédemment en séance du 13 juin dernier. La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, dont relève cette compétence, désignera en son sein ses délégués afin de représenter la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ANNULE** la désignation des délégués du 13 juin dernier au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF)
- **PROPOSE** à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis de désigner Messieurs Eric MELE et Pierre MILLO.

LE MAIRE, CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 30 juin 2020. INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

